

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 5972-07
Séance du 28 SEP. 2007

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'HARMONIE DES MINES DE POTASSE D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ APPROUVE les termes de la convention, dont le projet est annexé au rapport, portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local au 1^{er} étage du bâtiment administratif situé à l'entrée du Carreau Rodolphe à PULVERSHEIM ;
- ❖ PRECISE que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit ;
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer cette convention à conclure entre l'association « Harmonie des Mines de Potasse d'Alsace » et le Département du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions